



# PÔLE DE VALORISATION MULTI-FILIÈRES VALOPÔLE BOVES

CONCERTATION PRÉALABLE  
12 JUIN AU 12 JUILLET 2023

Bilan de la concertation préalable volontaire



# Table des matières

## PARTIE 1

Synthèse du bilan de la concertation préalable volontaire	3
---	---

## PARTIE 2

<b>Le projet Valopôle</b>	<b>7</b>
Le maître d'ouvrage : VEOLIA et SECODE	7
Les objectifs du projet	7
La proposition du projet	8
Les chiffres clés du projet	8

## PARTIE 3

<b>L'organisation et le déroulement de la concertation préalable volontaire</b>	<b>9</b>
Les objectifs de la concertation	9
Le périmètre de la concertation	9
Les outils d'information du public	10
Les temps d'échanges	10
Les outils de participation du public	11
La concertation en chiffres	11

## PARTIE 4

<b>Les principales thématiques abordées</b>	<b>12</b>
Des réserves sur la sincérité et l'intérêt de la concertation	12
Un consensus sur les nuisances ressenties aujourd'hui	12
Un débat sur le lieu d'implantation du projet	13
Des interrogations sur la taille du projet	13
Des craintes relatives aux nuisances olfactives et au trafic routier	13
Une interrogation sur le risque de dévalorisation immobilière	14
Des craintes sur le potentiel impact sanitaire de l'installation actuelle et future	14
Une absence de confiance dans le porteur de projet	14

## PARTIE 5

<b>Les réponses apportées par VEOLIA aux questions de la concertation préalable volontaire et ses enseignements</b>	<b>15</b>
• Concernant la sincérité et les objectifs de la concertation préalable volontaire	15
Les enseignements et suites à donner concernant le fonctionnement du site SECODE	15
• Concernant les nuisances olfactives, la question sanitaire et le trafic routier du site SECODE	15
• Concernant le manque de confiance envers le porteur de projet	16
Les enseignements et suites à donner pour le projet Valopôle	17
• Concernant le lieu d'implantation du projet	17
• Concernant la taille du projet Valopôle	17
• Concernant les craintes relatives aux nuisances olfactives et au trafic routier	18
• Concernant le risque de dévalorisation immobilière	19
• Concernant le potentiel impact sanitaire de l'installation actuelle et future	19

## PARTIE 6

<b>L'importance d'un projet comme Valopôle à l'échelle du territoire</b>	<b>20</b>
La réponse aux enjeux de transformation écologique du territoire	20
La contribution à la fiscalité locale	20
Le volet économique, social et sociétal du territoire	21

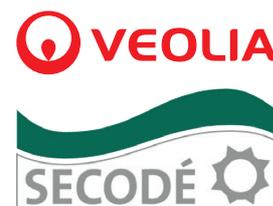
## PARTIE 7

<b>Prochaines étapes</b>	<b>22</b>
--------------------------	-----------

## PARTIE 8

<b>Annexes</b>	<b>23</b>
----------------	-----------

# Synthèse du bilan de la concertation préalable volontaire



## Préambule

En 2023, VEOLIA et SECODE, maître d'ouvrage du projet de pôle de valorisation multi-filières Valopôle de Boves ont organisé une concertation préalable volontaire sur le sujet, afin de proposer un cadre de débat clair et objectif. Cette concertation préalable volontaire, d'une durée de 4 semaines, a permis de réunir 230 personnes lors de 3 temps publics.

VEOLIA et SECODE souhaitent ici remercier l'ensemble du public présent lors de la concertation pour leur participation et la qualité de leurs contributions.

Le porteur de projet a répondu aux questions posées par les participants. Il a également pris note des avis et questions formulés lors des temps d'échanges, sur le site internet de la concertation et dans le registre papier. Ces contributions sont synthétisées dans le présent document.

Conscient des interrogations et oppositions qui demeurent à l'issue de cette concertation, le maître d'ouvrage souhaite poursuivre le dialogue autour des suites à donner à son projet. Le présent document restitue le déroulement de la concertation préalable volontaire et les enseignements que le maître d'ouvrage en tire.

## Présentation du projet

Le projet Valopôle représenterait un nouveau pôle de valorisation de déchets au service du territoire de la Somme, en proposant de nouvelles solutions de tri et valorisation des déchets ménagers et économiques, permettant ainsi la création de nouvelles matières (panneaux de bois reconstitué, fertilisants agricoles et combustibles par exemple).

Avec une capacité d'accueil de 415 000 tonnes annuelles de déchets, le site Valopôle serait en mesure de traiter et valoriser l'équivalent de 20% des déchets produits dans le département de la Somme (quantité estimée à 2 337 436 tonnes par an basé sur les données de l'ADEME). Ce projet représenterait un changement de paradigme dans le traitement des déchets, en **multipliant par 8 la capacité à valoriser les déchets tout en divisant par 2 le recours au stockage de déchets produits par les entreprises et collectivités.**



## Présentation de la concertation et de son déroulé

Dans le cadre de l'élaboration du projet de création d'un site de valorisation multi-filières, la SECODE et VEOLIA ont souhaité présenter le projet au public, répondre à ses questions et écouter ses avis.

C'est dans cette perspective que la SECODE et VEOLIA ont décidé d'organiser autour du projet une concertation préalable volontaire en application du Code de l'environnement. Cette dernière intervient dans la phase d'élaboration du projet, avant le dépôt des demandes d'autorisation, et doit permettre de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet Valopôle ;
- De ses enjeux économiques et sociaux pour le territoire de la Somme ;
- Des impacts potentiels sur l'environnement et des questions d'aménagements du territoire et de gestion des déchets du département de la Somme ;
- Des solutions alternatives au projet Valopôle, y compris l'absence de sa mise en œuvre ;
- Des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable volontaire.

La concertation préalable du projet Valopôle s'est déroulée du 12 juin au 12 juillet 2023, sur un périmètre de 12 communes autour de Boves. Des outils d'information et de participation ont été mis à la disposition du public (articles de presse, dossier de concertation, site internet dédié ...), 3 temps publics furent par ailleurs organisés, réunissant 230 participants.



## Les principales interrogations exprimées lors de la concertation préalable volontaire

Une participation importante a donc été observée lors de cette concertation préalable volontaire, révélant une opposition largement majoritaire des participants au projet Valopôle. Cette opposition se base en partie sur la défiance actuellement exprimée à l'encontre du site SECODE et des nuisances qui lui sont attribuées (odeurs de biogaz, trafic routier). La concertation préalable volontaire a donc porté sur le fonctionnement du site actuellement en activité et sur le projet du futur site Valopôle.

Voici les principaux sujets abordés :

- En lien avec la situation actuelle :
  - Le risque de nuisances olfactives et le trafic routier ;
  - La crainte de l'impact sanitaire sur la population et l'environnement ;
  - Le déficit de confiance envers le porteur de projet ;
- En lien avec le projet Valopôle :
  - La localisation retenue et la taille ;
  - Les craintes relatives aux nuisances olfactives et au futur trafic routier ;
  - L'éventualité d'une dévalorisation immobilière ;
  - Le potentiel impact sanitaire du projet sur la population et l'environnement.

## Les mesures d'amélioration en lien avec la SECODE

Le fonctionnement actuel du site SECODE de Boves est source de questionnements et de nuisances ressenties.

Des mesures spéciales ont été étudiées et enclenchées par les équipes du site SECODE dès juillet 2023 afin d'améliorer le fonctionnement du site en réponse aux enjeux tels que :

- **Le risque de nuisances olfactives :** Renforcement du dispositif et du suivi dans la prévention du risque de nuisances olfactives via notamment l'expérimentation d'outils de diagnostic innovants et l'augmentation des analyses ;
- **La crainte de l'impact sanitaire :** Renforcement de la fréquence d'analyse de qualité de l'air ambiant aux alentours du site ;
- **Les nuisances associées au trafic routier :** Rappel et élargissement des consignes d'accès (usage obligatoire du dispositif de contournement de Boves) à l'ensemble des partenaires accédant au site SECODE en poids-lourds. La desserte locale reste utilisée pour les activités de collecte et de nettoyage ;
- **Le déficit de confiance et de transparence :** Mise en place d'un groupe de travail collaboratif incluant une représentation locale en accord avec la commission de suivi du site et instauration de journées portes ouvertes systématisées chaque année.

## Les mesures d'optimisation pour le projet Valopôle

Le projet Valopôle se justifie par la volonté de répondre aux besoins du territoire samarien et par la contribution de l'atteinte des objectifs de la loi AGECE de ce même territoire. La concertation préalable volontaire a permis au maître d'ouvrage de recueillir les avis et interrogations du public sur son projet Valopôle. Il a ainsi entendu ces contributions et propose la mise en place d'aménagements du projet afin de les prendre en compte.

Voici les premières propositions du maître d'ouvrage pour l'amendement de son projet :

- **La localisation retenue et la taille :** Étude d'éligibilité sur l'implantation des activités de valorisation des déchets en combustibles ainsi que le tri des emballages et réévaluation à la baisse des capacités maximales autorisées dans un objectif de maîtrise des impacts et de sobriété.

- **Les craintes relatives aux nuisances olfactives :** Poursuite du dispositif et de suivi déjà enclenché sur la SECODE
- **Les craintes relatives au futur trafic routier :** Étude de faisabilité d'un contournement et/ou aménagement le long de la voie du lotissement des Longues Haies

## Une évolution potentielle du projet

La vocation du projet Valopôle a été pensée comme un hub industriel multi valorisation reposant sur une complémentarité des outils, une proximité avec les producteurs de déchets et une implantation stratégique dans le maillage des installations du territoire. Notre présence pour 30 ans encore après la fin d'exploitation de la SECODE, ainsi que les orientations validées par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et de l'égalité des territoires (SRADDET) nous oriente naturellement vers un projet d'extension du site, avec une réduction significative des capacités de stockage, qui permettrait, de par la proximité du site actuel, une consommation raisonnée du foncier via la réutilisation des infrastructures existantes.

La réalisation du projet Valopôle sur le site envisagé impose la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Boves. L'orientation du projet sur une parcelle agricole est guidée par les mesures d'évitements environnementales que propose celle-ci par rapport à celle boisée dont la SECODE dispose de la maîtrise foncière. Dans le cadre réglementaire actuel, il n'existe pas d'autres localisations en capacité d'accueillir des sites industriels tels que prévus pour le projet Valopôle. Si l'activité de stockage légitime d'être en extension du site actuel, le porteur de projet a souhaité étudier l'éligibilité d'implantation des autres activités. À date, le porteur de projet a retenu l'alternative suivante :

- **Délocalisation de l'activité de tri des emballages ménagers sur un autre foncier entraînant une réorganisation des activités de Veolia sur le grand Amiénois**

En parallèle, une autre alternative est également à l'étude :

- **Recherche d'un foncier pour l'implantation de l'unité de tri des déchets d'activités économiques et préparation de Combustibles Solides de Récupération**

Ces alternatives réduiraient l'impact, notamment liés au trafic routier, mais entraîneraient des conséquences pour l'économie locale de Boves comme l'accessibilité à un emploi local.

## L'importance d'un projet comme Valopôle à l'échelle du territoire

La réalisation du projet Valopôle répondrait à certains enjeux structurants du territoire samarien, notamment sur :

### > La réponse aux enjeux de transformation écologique du territoire

Bien que le territoire de la Somme compte d'autres Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), ces sites n'auraient pas la capacité de recevoir la totalité des déchets réceptionnés sur SECODE. Par ailleurs, le SRADDET a instauré un principe de **proximité**, rappelant le fait de devoir traiter les déchets au plus près de leur lieu de production.

À date, l'option de transférer des déchets actuellement traités sur SECODE vers les premiers exutoires en capacité de les recevoir représenterait **un impact CO<sub>2</sub> lié au transport de l'ordre de 3 MT / an**, allant à l'encontre des objectifs actuels de localisation et de valorisation des déchets à proximité de leurs lieux de production. A cela s'ajouterait la perte d'une source d'approvisionnement en énergie verte ou en matières premières recyclées pour le territoire. Enfin, le transport des déchets ménagers, s'il était possible, générerait également **un surcoût pour les collectivités d'environ 15% par rapport au prix actuel**.

### > La contribution à la fiscalité locale

Sur l'ensemble des activités du projet Valopôle, Veolia contribuerait à différents impôts locaux, normalement perçus par les communes ou les intercommunalités, comme la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), estimé aujourd'hui à environ **500 000 €/an**.

Par ailleurs, la SECODE contribue chaque année à la fiscalité locale notamment pour les communes de Boves et Sains-en-Amiénois par le versement d'une taxe communale. Entre 2010 et 2022, ce sont près de 3,9 millions d'euros qui ont été redistribués sur ces deux communes. Demain, sur le projet Valopôle, au regard des volumes et activités projetés, ce serait plus de 3 millions d'euros qui seraient également versés localement.

### > Le volet économique, social et sociétal du territoire

La fin d'exploitation du site SECODE et la non-réalisation du projet Valopôle aurait un impact direct sur l'emploi local. Au-delà des emplois directs des salariés du site SECODE, ce serait l'ensemble des salariés VEOLIA du Grand Amiénois, contribuant à cette chaîne de gestion des déchets, qui pourraient être menacés, ainsi que les emplois indirects des différents prestataires avec qui VEOLIA travaille.

A l'échelle du territoire samarien, la fin du traitement local des déchets pourrait entraîner une perte de concurrence pour les industriels et entreprises avec peu de solution de traitement des déchets. En parallèle de l'impact environnemental et économique, le projet Valopôle s'inscrit également dans une démarche de performance plurielle, intégrant les enjeux sociaux et sociétaux du territoire samarien. En effet, au-delà de l'impact sur le bilan Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des entreprises locales, le projet Valopôle aurait pour objectif de favoriser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), notamment via l'insertion par l'activité économique. Aujourd'hui, sur l'ensemble des activités du grand Amiénois, ce sont environ 50 équivalents temps plein avec qui nous collaborons.

## PARTIE 2

# Le projet Valopôle

### Le maître d'ouvrage: VEOLIA et SECODE

VEOLIA Recyclage et Valorisation des Déchets (RVD) intervient sur l'ensemble du cycle de vie des déchets, de la collecte au traitement final, et fait de leur valorisation une priorité, sous forme de matière ou d'énergie.

Dans le bassin amiénois, VEOLIA RVD est un prestataire historique de services publics qui exploite actuellement 8 sites (déchetterie, agences de collecte, centre de tri-sélectif, centre de stockage et de valorisation organique, etc.), compte sur ce territoire 213 collaborateurs, aux missions et compétences variées (1400 emplois en Hauts-de-France), et emploie l'équivalent de 50 personnes en insertion professionnelle avec les associations locales.

VEOLIA RVD compte à la fois comme clients des entreprises privées, de tous domaines d'activités économiques et de toutes tailles (vente au détail, production industrielle, construction, etc.) ainsi que des collectivités locales ou établissements publics (hôpitaux, collèges, administrations, etc.).

La société SECODE a été fondée en 1972 sur la commune de Boves et devient une filiale du groupe VEOLIA en 1974. Aujourd'hui, le site SECODE emploie 35 personnes.

### Les objectifs du projet

Le projet Valopôle aurait pour but de proposer au territoire de la Somme les moyens de conforter la transition écologique par une meilleure valorisation des déchets ménagers et industriels. Concrètement, de nouvelles capacités de tri et de nouveaux outils seraient développés sur ce nouveau site. Valopôle aurait l'ambition d'être un outil pédagogique, ouvert aux visites, pour sensibiliser sur le tri et le traitement des déchets, la protection de la biodiversité et les nouveaux métiers de l'environnement.

Ce site devrait permettre un **changement de paradigme majeur, en réduisant fortement le stockage des déchets pour augmenter de façon significative leur valorisation**. Cela impliquerait donc de ne plus considérer les déchets ménagers et industriels comme un problème qu'il convient de traiter au mieux, mais comme une ressource alternative à des modes de production actuels et générateurs de pollution (énergies fossiles, extractions et importations de matières premières, etc.).





## La proposition du projet

Le projet Valopôle consisterait à développer un nouveau site de pointe dédié à la gestion, au recyclage et à la valorisation optimale des déchets sur le territoire de la Somme. Ce futur équipement contribuerait aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire samarien.

- **Multiplier par 8 la capacité à valoriser les déchets.**
- **Diviser par 2 le recours au stockage de déchets produits par les entreprises et les collectivités.**
- **Offrir aux producteurs de déchets du territoire des solutions de valorisation actuellement non disponibles contre des solutions d'élimination.**
- **Accentuer la production de matières premières recyclées et de combustibles sur le territoire.**

## Les chiffres clés du projet

- **2026** : Date de première mise en service industrielle envisagée d'une activité de tri et de valorisation ;
- **66 %** : l'objectif de valorisation à partir des 415 000 tonnes ;
- Une emprise foncière de **48 hectares** avec une logique agricole qui co-existe ;
- **25,5 hectares** de Surfaces Agricoles Utiles moyennes disponibles tout au long du projet (projection de la consommation de foncier jusqu'à 2050), soit plus de 53% de la surface empruntée ;
- **8,5 hectares** réservés aux bâtiments et voiries construits sur le site, soit moins 18% de la surface empruntée ;
- **Plus de 50 emplois directs** qui seraient créés pour l'exploitation du site ;
- **70 millions d'euros** d'investissement à l'horizon 2027 envisagé par VEOLIA pour la construction et le démarrage du site.



# Les outils d'information du public

## Annnonce de la concertation

Le lancement de la concertation a été annoncé au public dès le 12 mai 2023 par :

- **Une campagne d'affichage réglementaire** dans les mairies du périmètre de la concertation ;
- **Un article paru dans Le Courrier Picard et sur le site internet de France 3 Picardie ;**
- **La publication sur le site internet de la concertation du dossier de concertation :** [www.valopole.fr](http://www.valopole.fr) ;
- La mise à disposition d'un dossier de concertation de 20 pages (version PDF et livret) ;
- La diffusion d'un « kit de communication » à l'ensemble des collectivités du périmètre comportant un article pour le journal communal, un post Facebook, une affiche et un texte pour les panneaux lumineux informant de la concertation préalable volontaire.

## L'information continue tout au long de la démarche

- **Le site internet de la concertation :** [www.valopole.fr](http://www.valopole.fr) ;

Mis à disposition du public dès l'annonce de la concertation, le site avait pour vocation de présenter le projet et centraliser les informations et documents liés au débat.

Il s'organisait en 4 rubriques :

- **Le projet et la documentation** : présentant les grandes lignes du projet et permettant de télécharger les documents en lien avec le projet et son contexte ;
- **Les rendez-vous** : présentation les temps publics de la concertation préalable volontaire ;
- **Questions/réponses** : permettant de déposer une question, un avis, une contribution, et de prendre connaissance des réponses du maître d'ouvrage ;
- **Je participe** : permettant l'inscription aux temps publics de la concertation préalable volontaire.

Du 12 juin au 12 juillet 2023, plus de 130 questions, avis et contributions ont été déposés via la rubrique participative pendant la durée de la concertation.

## Une exposition dédiée au projet

Une exposition dédiée au projet a été présentée lors des réunions publiques et des ateliers. Composée de **5 panneaux**, elle a permis de proposer au public des **informations clés sur le projet, son contexte, ses principaux enjeux et sur la démarche de concertation préalable volontaire**.

## Le dossier de concertation

Présentant l'ensemble des informations utiles à la concertation sur le projet, le **dossier de concertation de 20 pages** a été mis à disposition du public en ligne, **sur le site internet de la concertation**, et **en version papier sous forme d'un livret** dans les douze mairies proches du site du projet et lors des temps d'échanges.

**300 exemplaires du dossier ont été distribués** pendant la durée de la concertation préalable volontaire.

## Flyer d'information

Afin d'annoncer la réunion publique de synthèse le 7 juillet 2023, un flyer d'information a été distribué dans l'ensemble des boîtes postales de Boves et mis à disposition dans les 12 mairies des communes du périmètre de la concertation préalable volontaire.

**VEOLIA**

PÔLE DE VALORISATION  
MULTI-FILIÈRES  
VALOPÔLE BOVES  
CONCERTATION PRÉALABLE  
12 JUIN AU 12 JUILLET 2023

**Réunion publique de synthèse de la concertation préalable**  
Le vendredi 7 juillet 2023, à 19h.  
Salle des fêtes de Boves  
(50 rue Victor Hugo, 80440 Boves).

Retrouvez les informations de la concertation préalable, les documents et déposez des questions/avis sur le site internet : [www.valopole.fr](http://www.valopole.fr)

SECODÉ

## Les temps d'échanges

3 temps de présentation et d'échanges ont été proposés dans le cadre de la concertation préalable volontaire. Les deux réunions publiques ont fait l'objet d'un compte rendu, mis à disposition sur le site internet de la concertation.

### Journée portes ouvertes du site SECODE

Une journée portes ouvertes du site SECODE s'est déroulée le samedi 17 juin 2023, afin de faire découvrir le site SECODE de Boves et les activités d'un ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). Le projet Valopôle a également été présenté lors de cet événement.

28 personnes ont participé à cette journée portes ouvertes du site SECODE.

### Ateliers thématiques

Des ateliers thématiques ont été organisés, le lundi 19 juin 2023 à la salle des fêtes de Boves, afin d'approfondir certaines questions en lien avec le projet. Ces ateliers se sont donc déroulés autour de trois thèmes :

- **Études et autorisations,**
- **Cadre de vie,**
- **Impacts territoriaux.**

Chaque atelier s'est organisé en deux temps : un temps de présentation par le porteur de projet et un temps d'échanges avec le public.

53 personnes ont participé à ces ateliers thématiques.

### Réunion publique de synthèse

La réunion publique de synthèse de la concertation préalable volontaire s'est déroulée le 7 juillet 2023 à la salle des fêtes de Boves. La réunion avait pour objet de restituer au public la synthèse des temps de concertation, de présenter les premiers enseignements que VEOLIA et SECODE ont tiré de la concertation préalable volontaire et les mesures qu'elles jugent nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements, et de répondre aux dernières questions du public.

Cette réunion s'est déroulée en présence et avec la participation de différents responsables de VEOLIA, d'un expert immobilier (en charge de l'étude sur l'évolution des valeurs foncières à proximité du site SECODE) et d'un représentant d'un bureau d'étude afin de répondre aux questions des participants. L'association « Contre un siècle d'enfouissement à Boves » est intervenue lors d'une prise de parole de ses représentants.

149 personnes ont participé à la réunion publique de synthèse.

## Les outils de participation du public

Tout au long de la concertation préalable volontaire, le public a pu formuler ses avis, questions et propositions :

- Lors des **temps d'échanges** mentionnés ci-dessus ;
- Via la **rubrique participative sur le site internet** de la concertation active du 12 mai au 12 juillet 2023 ;
- Dans le **registre papier** mis à disposition du public en mairie de Boves.

## La concertation en chiffres

- **300** dossiers de concertation
- **1500** flyers d'information pour la réunion publique de synthèse
- **230** participants aux temps d'échange
- Plus de **130** questions et contributions déposées tout au long de la concertation dont 87 issu du Collectif Contre Un Siècle d'Enfouissement

# Les principales thématiques abordées

### Des réserves sur la sincérité et l'intérêt de la concertation

Certains participants ont remis en cause les modalités et le déroulement de la concertation préalable volontaire. L'organisation de cette démarche de concertation par VEOLIA et SECODE, entreprises privées, plutôt que par des collectivités territoriales à susciter des interrogations sur la sincérité et le but de cette dernière. Dès son annonce, la concertation préalable volontaire a ainsi provoqué des réserves sur ses objectifs (convaincre, « faire passer » le projet ?) ou sur sa sincérité (complétude de l'information diffusée, choix des intervenants, rôle du cabinet de conseil qui animait les temps d'échanges).

« Pourquoi cette concertation est-elle organisée par une entreprise privée et non pas par des autorités publiques comme la région ? »

« A quelle date le site que je consulte actuellement a-t-il été mis en place ? »

« Pourquoi cette information si tardive et si parcellaire pour les citoyens de la commune ? »

### Un consensus sur les nuisances ressenties aujourd'hui

Une grande partie des participants aux temps de concertation a relevé de nombreuses nuisances émanant du site actuel, au sujet notamment des odeurs ressenties de manières régulières dans certains quartiers de Boves. Au sujet du trafic routier à proximité des lotissements et dans le centre-ville de Boves, certains participants ont remarqué la présence de camions dont ils attribuent l'origine au site SECODE.

« Nous faisons des signalements tous les jours, l'odeur du gaz rentre même dans nos maisons. »

« Il est difficilement compréhensible qu'un groupe comme Veolia ne prenne pas tous les moyens pour atteindre 100% de captation de gaz, vous perdez de l'argent en laissant se provoquer ces fuites ! »

« C'est un flux continu de camion devant chez moi. »

## Un débat sur le lieu d'implantation du projet

De nombreux participants à la concertation ont questionné le choix du site d'implantation du projet Valopôle et sa proximité avec les premières habitations situées à Boves, ainsi que sur la poursuite d'une activité de stockage et de valorisation des déchets à proximité d'un site en exploitation depuis 50 ans.

- « *Avez-vous pensé à un autre lieu, une autre commune pour votre projet ?* »
- « *Pourquoi faire votre projet sur une terre agricole et pas sur des friches industrielles qui ne manquent pas ?* »
- « *Nous ne sommes pas contre l'idée de transformer nos déchets, mais nous voulons que cesse le bruit et les odeurs, installez ce site ailleurs, sur une friche industrielle.* »

## Des interrogations sur la taille du projet

Le dimensionnement du projet Valopôle (48 hectares) est un sujet revenu fréquemment au cours de la concertation, de même que la capacité d'accueil de déchets (capacité maximale autorisée annuellement de 415 000 tonnes). La taille du projet est apparue à certains participants comme trop importante, des interrogations ont été formulées sur la provenance des déchets accueillis.

- « *Votre site traiterai les déchets de 700 000 habitants, c'est gigantesque !* »
- « *Construction d'un immense bâtiment de tri (8.5 ha) qui fait face à Amazon de l'autre côté de Boves (10 ha). Boves est en étau entre ces 2 immenses bâtiments.* »
- « *D'où viennent toutes ces tonnes ? près de 500 000 ? c'est juste hallucinant !* »

## Des craintes relatives aux nuisances olfactives et au trafic routier

Une majorité de participants a exprimé une inquiétude et des interrogations sur les nuisances potentielles générées par le projet Valopôle, basant cette réflexion sur les nuisances actuellement ressenties et attribuées au site SECODE. Les nuisances olfactives ont suscité beaucoup de questions, notamment dues à la proximité du site Valopôle des habitations et à l'augmentation de la capacité totale d'accueil des déchets. Enfin, le trafic routier, en augmentation dans le cadre du projet Valopôle a généré des interrogations sur sa fréquence et sur ses itinéraires (centre-ville de Boves, circulation près des lotissements de Boves).

- « *L'installation actuelle ne permet pas de contenir tous les rejets de gaz (nombreuses plaintes de riverains). En quoi la nouvelle permettrait-elle de faire mieux ? Si oui comment ?* »
- « *Actuellement un bon nombre d'habitants subissent des nuisances olfactives émanant de la SECODE, alors que vous martelez faire tout votre possible pour les limiter. Comment la situation ne pourrait-elle pas s'empirer avec le projet Valopôle, puisque plus proche des habitations (odeurs plus fortes, plus fréquentes, et qui « profiteront » à de plus nombreux habitants ?)* »
- « *Vous prévoyez pratiquement un doublement du nombre de camions ; Il faut craindre que le nombre de poids lourds soit même supérieur à cela* »



## Une interrogation sur le risque de dévalorisation immobilière

Certains participants ont souhaité poser des questions sur l'impact potentiel du projet Valopôle sur les valeurs immobilières locales. Ainsi, une crainte s'est exprimée sur le risque de dévalorisation des biens fonciers à proximité du site, principalement pour la commune de Boves mais également pour les communes environnantes.

*« Avec votre projet, nos maisons vont être dévaluées et ne vaudront plus rien. »*

*« Si le projet Valopôle aboutit, la dévalorisation immobilière sera certaine notamment pour les habitations les plus impactées par les nuisances d'odeurs, de trafic de camions. »*

## Des craintes sur le potentiel impact sanitaire de l'installation actuelle et future

Des inquiétudes sur les potentiels impacts pour la santé humaine d'une installation ISDND ont été exprimées lors de la concertation. Plusieurs questions ont ainsi porté sur la réalisation d'études, leurs résultats et sur les conséquences à moyen et long terme pour la santé des habitants des communes proches, du site SECODE et Valopôle.

*« Certains habitants développent des maladies à cause de vos nuisances. »*

*« Y aura-t-il des études sur l'impact de votre activité sur la santé des gens ? »*

## Une absence de confiance dans le porteur de projet

Tout au long de la concertation, une méfiance et une remise en cause de la sincérité du porteur de projet s'est exprimée. Cet état de fait est basé en partie sur l'incompréhension des nuisances actuellement ressenties et attribuées au site SECODE, cette dernière a supposément généré un sentiment de dissimulation de certains faits et éléments par l'exploitant du site actuel.

*« Êtes-vous certains de ne pas prendre les gens pour des imbéciles ? »*

*« Quelles garanties pouvez-vous nous donner que si vous aviez l'autorisation de traiter 400 000 T à Valopôle, nous ne nous retrouverions pas d'ici 10 ans à 500/600 000 T ? »*

# Les réponses apportées par VEOLIA aux questions de la concertation préalable volontaire et ses enseignements

### Concernant la sincérité et les objectifs de la concertation préalable volontaire

Compte tenu des interrogations et oppositions suscitées par le projet Valopôle, VEOLIA a souhaité mettre en place un dispositif permettant l'information et le dialogue autour des objectifs, caractéristiques et processus d'élaboration du projet Valopôle. Une concertation préalable volontaire s'est donc tenue selon les règles et les formes prévues par la loi, des outils d'information et participation du public (rappelés au début de ce document) ont été mis en place et trois temps publics se sont déroulés afin d'offrir la possibilité aux personnes intéressées de s'informer, exprimer un avis ou poser une question.

### Les enseignements et suites à donner concernant le fonctionnement du site SECODE

#### Concernant les nuisances olfactives, la question sanitaire et le trafic routier du site SECODE

La SECODE et Veolia ont bien pris en compte les critiques récurrentes sur le fonctionnement actuel du site et les impacts ressentis des nuisances olfactives et du trafic routier.

Dans le cadre du risque de **nuisances olfactives**, SECODE envisage de renforcer le dispositif et le suivi dans la prévention du risque de nuisances olfactives, notamment via l'expérimentation d'outils de diagnostic innovants et l'augmentation des analyses.

Ainsi, depuis la fin de la concertation et en parallèle de l'inspection réalisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement (DREAL) en date du 24/08/2023 ne relevant aucune non-conformité mentionnée lors de cette visite, la SECODE a décidé d'engager un budget de près de 100 000 € de mesures spéciales déployées dès juillet 2023 et sur 6 mois, déclinées comme suit :

- une série de mesures associée à une cartographie des émissions diffuses ;
- une campagne complémentaire de mesures réalisée par drone ;
- une évaluation des flux de méthane par camion équipé de laser (LIDAR) prévue pour la dernière semaine d'octobre, si les conditions météorologiques le permettent.

Une série d'actions préventives est aujourd'hui engagée et sera poursuivie tout au long de l'avancement des résultats.

En parallèle de ce diagnostic technique, des dispositifs innovants sont également programmés pour optimiser le fonctionnement du site actuel :

- La mise en place d'un outil de surveillance et de conduite du réseau biogaz via des capteurs de pression ;
- L'augmentation de la fréquence d'identification des émissions diffuses passant ainsi à 2 cartographies annuelles contre 1 aujourd'hui.

Concernant **la crainte d'un potentiel impact sanitaire**, la SECODE envisage de renforcer les mesures d'analyse de qualité de l'air ambiant aux alentours du site notamment par :

- La réalisation d'une étude des nuisances olfactives couplée à un volet sanitaire, sous la tutelle d'un Bureau d'Études spécialisé, sur une durée de plusieurs mois ;
- L'augmentation de la fréquence de mesure et du suivi des émissions en limite de propriété du site concernant le Benzène, 1,2 dichloroéthane et H<sub>2</sub>S.

Enfin, concernant **les nuisances associées au trafic routier**, les consignes sont en voie d'être élargies à l'ensemble de nos partenaires accédant au site SECODE en poids-lourds, au-delà des apports de déchets, pour l'usage obligatoire du dispositif de contournement de Boves, afin de limiter le trafic au cœur de ville.

La desserte locale est utilisée par les activités de collecte et de nettoyage (Porte à Porte ou Point d'Apports Volontaires) de la commune qui n'accèdent pas nécessairement au site SECODE.

- Un rappel des consignes et obligations par la cellule logistique a déjà été enclenché auprès de l'ensemble des partenaires travaillant avec le site SECODE afin d'emprunter obligatoirement et systématiquement l'itinéraire dédié pour le transport des matières ;
- Un rappel du protocole de sécurité auprès de tous les transporteurs de déchets est également prévu. Dans cet objectif, une réunion en présentiel sera organisée sur site courant T4 2023 (sur plusieurs journées). Une visite de site et un rappel des règles de sécurité seront réalisés. Une mise au point sera faite sur l'obligation d'accès depuis la rocade sud amiénoise. La remise du protocole 2024 et sa signature seront opérés sur place avec chacun des transporteurs.

## Concernant le manque de confiance envers le porteur de projet

Le porteur de projet a acté la défiance exprimée au sujet de ses activités actuelles et de son projet Valopôle.

Pour rappel, VEOLIA et SECODE envisagent la mise en œuvre de plusieurs mesures afin d'instaurer un dialogue avec le public et communiquer en transparence sur ses activités :

- Mise en place d'un groupe de travail collaboratif incluant une représentation locale en accord avec la commission de suivi du site permettant de suivre les mesures envisagées et d'objectiver la nature des odeurs perçues ;
- Organisation d'évènements journées portes ouvertes systématisées chaque année.

Pour rappel, VEOLIA et SECODE ont déjà mis en place :

- Un nouveau parcours pédagogique et des visites scolaires dans le cadre du nouveau projet ;
- La mise à disposition large en mairie des documents réglementaires de suivi d'exploitation du site.



# Les enseignements et suites à donner pour le projet Valopôle

## Concernant le lieu d'implantation du projet

La vocation du projet Valopôle a été pensée comme un hub industriel multi valorisation et donc multi activités avec un besoin significatif en foncier, limité sur le territoire amiénois comme rappelé lors des temps publics. Il a été présenté pendant la concertation préalable volontaire les raisons et avantages du site envisagé pour l'implantation du projet Valopôle.

La complémentarité du projet Valopôle aux installations de gestion de déchets du territoire, sa proximité avec les producteurs de déchets, et son implantation dans le maillage des installations à l'échelle du département, de la région et des régions limitrophes, lui permettent de tenir une place centrale et d'être également un atout pour les consommateurs de matières premières recyclées et de combustibles produits.

La réalisation du projet Valopôle sur le site envisagé impose la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Boves. Aujourd'hui, l'orientation du projet sur une parcelle agricole est guidée par les mesures d'évitements environnementales que propose celle-ci par rapport à celle boisée dont la SECODE dispose de la maîtrise foncière.

D'un point de vue réglementaire, la création de nouvelles installations de stockage de déchets ne se fait pas sur un nouveau territoire, sans une orientation validée par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et de l'égalité des territoires (SRADDET). A date, aucune création de nouveaux sites de stockage n'est aujourd'hui identifiée sur la région des Hauts-de-France. Seuls des projets d'extension de site intégrant une réduction des capacités de stockage sont aujourd'hui à l'étude.

L'implantation du projet Valopôle serait donc respectueuse de cette réglementation. En effet, notre présence pour 30 ans encore après la fin d'exploitation de la SECODE (post 2030) nous oriente naturellement vers un projet d'extension du site qui permettrait, de par la proximité du site actuel, une consommation raisonnée du foncier par la réutilisation des infrastructures existantes (station d'épuration, plateforme de traitement et de valorisation du Biogaz...). Ce projet intégrerait également **une réduction significative des capacités**

**de stockage avec l'objectif de diviser par 2 le recours à l'enfouissement de déchets produits par les entreprises et collectivités.**

Concernant les déchets ultimes non dangereux, la capacité du projet répondrait avant tout aux besoins du territoire de la Somme et contribuerait aux principes énoncés dans le Code de l'environnement **d'autosuffisance** et de **proximité**.

Dans le cadre réglementaire actuel, il n'existe pas d'autres localisations en capacité d'accueillir des sites industriels tels que prévus pour le projet Valopôle. Si l'activité de stockage légitime d'être en extension du site actuel, le porteur de projet a souhaité étudier l'éligibilité d'implantation des autres activités. À date, le porteur de projet a retenu l'alternative suivante :

➤ **Délocalisation de l'activité de tri des emballages ménagers sur une autre localisation entraînant une réorganisation des activités de Veolia sur le grand Amiénois**

En parallèle, une autre alternative est également à l'étude :

➤ **Recherche d'un foncier pour l'implantation de l'unité de tri des déchets d'activités économiques et préparation de Combustibles Solides de Récupération**

Ces alternatives de localisation pour ces 2 activités réduiraient l'impact, notamment liés au trafic routier par exemple, mais entraîneraient aussi des conséquences pour l'économie locale de Boves comme l'accessibilité à un emploi local.

## Concernant la taille du projet Valopôle

Le porteur de projet a entendu les interrogations sur la taille de son projet et exposé les raisons justifiant ce dimensionnement ainsi que la provenance des déchets qui y seraient traités.

La taille annoncée se justifie par la volonté de répondre prioritairement aux besoins du territoire et à l'atteinte des objectifs de la loi AGEC. Aujourd'hui, sur le territoire de la Somme, l'absence d'incinérateur, conjugué au manque de capacités de tri du territoire, invite l'ensemble des acteurs du territoire à renforcer les moyens de tri des déchets valorisables et développer les capacités de valorisation matière et énergétique.

Si l'on utilise les données issues de l'ADEME, issu du dernier rapport, pour évaluer le volume de déchets de la Somme,

- Pour la quantité de déchets ménagers assimilés, elle serait estimée à 316 440 tonnes
- Quantité DMA/hab x Nombre habitants = 556 kg/hab x 568 748 habitants = 316 224 tonnes

- Pour la quantité des déchets des entreprises et de construction ; elle serait évaluée à 2 337 436 tonnes.
- Quantité DAE/hab x Nombre habitants = 950 kg/hab x 568 748 habitants = 540 311 tonnes
- Quantité Déchets de construction = Quantité Déchets de construction/hab x Nombre habitants = 3 160 kg/hab x 568 748 habitants = 1 797 244 tonnes

Soit un total à l'échelle du département de la Somme de **2 653 779 tonnes**.

	SECODE	Valopole	Somme (80)
Tonnage entrant	285 000	415 000	2 653 779
soit	10,74%	15,64%	-

Aujourd'hui, la SECODE reçoit 285 000 tonnes de déchets par an, dont 200 000 traités par stockage, ces derniers étant issus pour 80% du département de la Somme et pour les 20% autres des départements limitrophes. À date, la SECODE est en mesure de répondre à un peu moins de **11%** de la production de déchets du département de la Somme.

Demain, le projet Valopôle présenterait une capacité équivalente à moins de **20%** de la production de déchets du département de la Somme, en divisant par 2 le recours au stockage de déchets produits par les entreprises et collectivités. L'objectif de transformer les volumes de déchets stockés au bénéfice de matières valorisées reste l'ambition première.

2 paramètres influencent directement la taille du projet et sont aujourd'hui à l'étude :

- Réévaluation à la baisse des **capacités maximales autorisées** dans un objectif de maîtrise des impacts et de sobriété.
- Étude d'éligibilité sur **l'implantation des activités** de valorisation des déchets en combustibles ainsi que le tri des emballages

#### Scénario 1

- Délocalisation de l'activité de **tri des emballages ménagers** sur une autre localisation entraînant une réorganisation des activités de Veolia sur le grand Amiénois

#### Scénario 2 :

- Délocalisation de l'activité de **tri des emballages ménagers** sur une autre localisation entraînant une réorganisation des activités de Veolia sur le grand Amiénois et

- Recherche d'un foncier pour l'implantation de l'unité de **tri des déchets d'activités économiques et préparation de Combustibles Solides de Récupération**

Capacités 2030	Avant concertation	Après concertation	
	Projet initial	Scénario 1	Scénario 2
Total entrant site	415	304	236
		-27% par rapport au projet initial	-43% par rapport au projet initial

De par l'évolution de ces paramètres, le volume de déchets traités sur le site du projet serait revu à la baisse par rapport au projet d'avant concertation. Par rapport au projet initial, le nouveau tonnage entrant s'améliorerait de **27%** dans le premier scénario et pourrait même s'améliorer de **43%** de réduction dans le cas d'une nouvelle implantation pour l'unité de valorisation des déchets combustibles.

## Concernant les craintes relatives aux nuisances olfactives et au trafic routier

Il a été présenté pendant la concertation préalable volontaire des mesures envisagées afin de limiter et contenir les éventuelles nuisances olfactives et routières.

Il a par exemple été rappelé que la réduction de la part de déchets stockés sur le site Valopôle et qu'une baisse significative des déchets fermentescibles (grâce au tri à la source des biodéchets), entraîneraient une baisse dans la production de biogaz et donc du risque de nuisances olfactives.

Concernant le risque de nuisances olfactives, SECODE dispose à date des meilleures techniques disponibles et engage régulièrement des techniques innovantes dans un souci d'amélioration continue avec un renfort du dispositif et de suivi dans la prévention du risque de nuisances olfactives.

Ces efforts de contrôle et suivi seront maintenus dans le cadre du projet Valopôle. Par ailleurs, deux éléments sont déterminants pour pouvoir affirmer que le risque de nuisances olfactives baisse :

- La capacité de stockage autorisée serait divisée par 2. Cette évolution de capacité entraînerait deux fois moins de potentiel d'émission de Biogaz en quantité.

- L'évolution du caractère fermentescible du déchet. La législation fait évoluer au 1er janvier 2024 le traitement des biodéchets, ils devront être triés à la source, mis à part des déchets dits ultimes, par les particuliers et les entreprises. Cette évolution de la nature du déchet réduirait également son potentiel de génération de Biogaz lors de sa décomposition.

Au sujet du trafic routier supplémentaire, des mesures d'évitements et de limitation des impacts, en lien avec la taille du projet, sont aujourd'hui à l'étude :

- Réévaluation à la baisse des capacités maximales autorisées dans un objectif de maîtrise des impacts et de sobriété ;
- Étude d'éligibilité sur l'implantation des activités de valorisation des déchets en combustibles ainsi que le tri des emballages.

#### Scénario 1

- › Délocalisation de l'activité de **tri des emballages ménagers** sur une autre localisation entraînant une réorganisation des activités de Veolia sur le grand Amiénois

#### Scénario 2 :

- › Délocalisation de l'activité de **tri des emballages ménagers** sur une autre localisation entraînant une réorganisation des activités de Veolia sur le grand Amiénois
- › Recherche d'un foncier pour l'implantation de l'unité de **tri des déchets d'activités économiques et préparation de Combustibles Solides de Récupération**

Capacités 2030	Avant concertation		Après concertation	
	Projet initial	Scénario 1	Scénario 2	
Total entrant site	415	304	236	
		-27% par rapport au projet initial	-43% par rapport au projet initial	

De par l'évolution de ces paramètres, le trafic routier serait revu à la baisse par rapport au projet d'avant concertation. Par rapport au projet initial, le trafic journalier entrant s'améliorerait de **31%** dans le cas du premier scénario et pourrait même s'améliorer de **45%** de réduction dans le cas d'une nouvelle implantation pour l'unité de valorisation des déchets combustibles.

En parallèle de ces mesures in-situ, d'autres projets sont à l'étude notamment :

- Contournement et/ou aménagement le long de la voie du lotissement des Longues Haies.

## Concernant le risque de dévalorisation immobilière

Au sujet des interrogations sur l'impact du projet Valopôle sur les valeurs immobilières, il a été rappelé pendant la concertation préalable volontaire qu'une étude a été réalisée en 2023 sur l'évolution des prix immobiliers à Boves et ses communes environnantes. Les résultats de cette étude n'indiquent pas d'effets imputables à l'activité du site actuel du site SECODE sur les valeurs immobilières, maintenues à des niveaux équivalents au reste du territoire.

## Concernant le potentiel impact sanitaire de l'installation actuelle et future

Le porteur de projet est conscient des questions et inquiétudes sur les possibles impacts de son activité présente et future sur la santé du public. Il a été rappelé pendant la concertation que des études et tests, non imposés par la réglementation, sont régulièrement réalisés et montrent des résultats en dessous des seuils de risque sanitaire. Ces études et tests seront maintenus afin de vérifier l'absence de risques et impacts sanitaires, les résultats de ces études seront rendus public.



# L'importance d'un projet comme Valopôle à l'échelle du territoire

Veolia, via sa filiale SECODE, est depuis plus de 50 ans un partenaire privilégié de son territoire et de sa commune d'implantation. La réalisation du projet Valopôle répondrait à certains enjeux structurants du territoire samarien, notamment sur :

### La réponse aux enjeux de transformation écologique du territoire

La cessation des activités de la SECODE, et l'absence d'un projet tel que Valopôle, entraînerait la nécessité de trouver une solution de remplacement pour le traitement des déchets produit par les collectivités et entreprises du territoire samarien. A cela s'ajouterait la perte d'une source d'approvisionnement en énergie verte ou en matières premières recyclées pour le territoire.

Bien que le territoire de la Somme compte d'autres Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), ces sites n'auraient pas la capacité de recevoir la totalité des déchets aujourd'hui réceptionnés sur SECODE. Par ailleurs, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France (SRADDET), encadrant le traitement des déchets ménagers et économiques, a instauré un principe de **proximité**, rappelant le fait de devoir traiter les déchets au plus près de leur lieu de production et ainsi ne pas confier ce traitement à une autre installation, située en dehors de la région des Hauts-de-France.

À date, l'option de transférer des déchets actuellement traités sur SECODE vers les premiers exutoires en capacité de les recevoir représenterait un impact CO<sub>2</sub> lié au transport de l'ordre de 3 MT / an, allant à l'encontre des objectifs actuels de localisation et de valorisation des déchets à proximité de leurs lieux de production.

Enfin, le transport des déchets ménagers, s'il était possible, générerait également un surcoût pour les collectivités d'environ 15% par rapport au prix actuel.

### La contribution à la fiscalité locale

La SECODE contribue chaque année à la fiscalité locale notamment pour les communes de Boves et Sains-en-Amiénois par le versement d'une taxe communale globale à hauteur de **300 000 €** annuellement. Entre 2010 et 2022, ce sont près de **3,9 millions d'euros** qui ont été redistribués sur ces deux communes. Demain, sur le projet Valopôle, au regard des volumes et activités projetés sur le site, ce serait plus de **3 millions d'euros** qui seraient également versés localement.

Par ailleurs, sur l'ensemble des activités du projet Valopôle, Veolia contribuerait également à différents impôts locaux, normalement perçus par les communes ou les intercommunalités, comme la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Ce montant est estimé aujourd'hui à environ **500 000 €/an**.

La non-réalisation du projet Valopôle représenterait donc une baisse des recettes pour le budget de la commune de Boves, mais également au niveau intercommunal.



## Le volet économique, social et sociétal du territoire

La fin d'exploitation du site SECODE et la non-réalisation du projet Valopôle aurait un impact direct sur l'emploi local. Au-delà des 35 emplois directs des salariés du site SECODE, ce serait l'ensemble des salariés VEOLIA du Grand Amiénois, contribuant à cette chaîne de gestion des déchets, qui pourraient être menacés, ainsi que les emplois indirects des différents prestataires avec qui VEOLIA travaille, entraînant un impact négatif sur les retombées économiques des commerces et services de proximité. À savoir 285 emplois directs et 90 emplois indirects (sous-traitants et commerce de proximité) concernés.

La non réalisation du projet pourrait entraîner une baisse d'attractivité du territoire pour les entreprises, qui ne disposeraient plus de solutions locales de traitement des déchets respectant leurs objectifs environnementaux.

À cela s'ajouterait une diminution de la production des ressources approvisionnant le territoire en énergie verte ou en matières premières recyclées.

En parallèle de l'impact environnemental et économique, le projet Valopôle s'inscrit également dans une démarche de performance plurielle, intégrant les enjeux sociaux et sociétaux du territoire samarien. En effet, au-delà de l'impact sur le bilan Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des entreprises locales, le projet Valopôle aurait pour objectif de favoriser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), notamment via l'insertion par l'activité économique. Aujourd'hui, sur l'ensemble des activités du grand Amiénois, ce sont environ 50 équivalents temps plein avec qui nous collaborons.

À date, le projet Valopôle ne dispose pas d'une alternative viable, lui permettant de remplir ses missions dans des conditions économiquement et écologiquement acceptables.

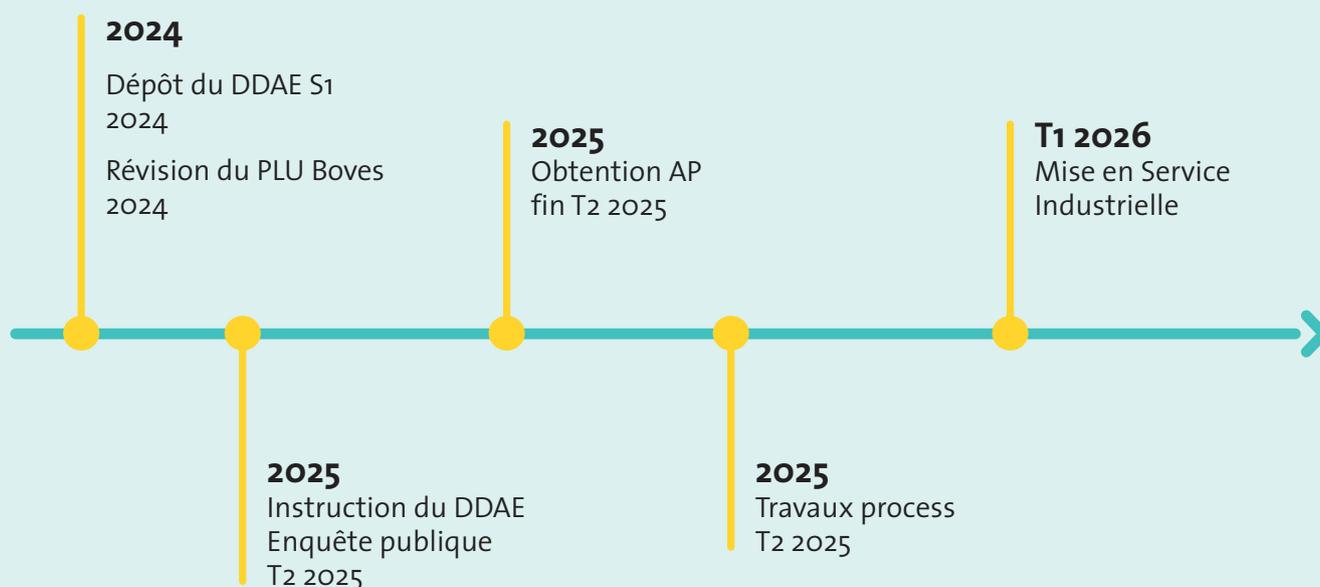
# Prochaines étapes

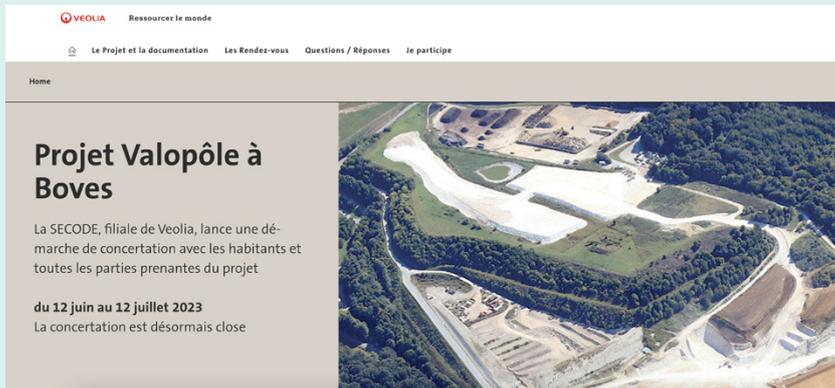
À ce stade et au regard des enseignements tirés de la concertation préalable, VEOLIA souhaite poursuivre les études relatives au projet Valopôle. En fonction du déroulement de ces études, il décidera ultérieurement de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale.

A ce titre, le dépôt de ce dossier est également conditionné par l'implantation retenue des différentes activités.

À date, le calendrier prévisionnel serait le suivant :

### Calendrier prévisionnel





Page d'accueil du site internet de la concertation préalable

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE
VALOPÔLE - PROJET INDUSTRIEL DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS À BOVES (80)
Objectif de la concertation préalable
VEOLIA intervient sur l'ensemble du cycle de vie des déchets...

Affichage de la concertation préalable Valopôle dans les mairies du primétiche de concertation
Dans le cadre de la phase d'élaboration du projet et en amont du dépôt des demandes d'autorisation VEOLIA a choisi d'organiser une concertation préalable...

Libra MEMORIA
Lors du décès d'un membre de notre famille, nous avons apprécié la facilité et la rapidité pour diffuser un avis dans la presse et sur le site libramemoria.com.
Suite à cette diffusion, nous avons particulièrement apprécié le fait de recueillir de nombreux hommages sur sa page commémorative...

SOMME Publications légales
DIVERS
AVIS ADMINISTRATIFS
PREFECTURE DE LA SOMME
Commune de DOULLENS
CONCERTATION PUBLIQUE
Le public est prévenu par application de l'article 121-16 du Code de l'Environnement...

VEOLIA
POLE DE VALORISATION MULTI-FILIERES VALOPÔLE BOVES
CONCERTATION PRÉALABLE 12 JUIN AU 12 JUILLET 2023
Bilan de la concertation préalable volontaire
RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
Le vendredi 7 juillet 2023, à 19h.
Salle des fêtes de Boves (50 rue Victor Hugo, 80440 Boves).

Flyer d'annonce de la réunion publique de synthèse de la concertation préalable
Retrouvez les informations de la concertation préalable, les documents et déposez des questions/avis sur le site internet : www.valopole.fr

ABONNEZ-VOUS A PICARDIE LA GAZETTE
www.picardiegazette.fr
Tél. 03 28 38 45 10
E-mail : abonnement@picardiegazette.fr

Annexes presse de la concertation préalable

Bilan de concertation

**Contact**

Clément DANGRÉAUX

[info@2concert.fr](mailto:info@2concert.fr)